



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1842

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Résidence de l'Institut d'Etudes Avancées (IEA) - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée du 18 août 2009

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Madame David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

**Séance publique du 29 novembre 2010**

**Délibération n° 2010-1842**

|   |
|---|
| commission principale : développement économique  |
| commune (s) : Lyon 7°   |
| objet : <b>Résidence de l'Institut d'Etudes Avancées (IEA) - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée du 18 août 2009</b>     |
| service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière |

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La convention de site, prise en application du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - volet recherche, enseignement supérieur et vie étudiante, a fait l'objet d'une délibération du conseil de Communauté le 11 février 2008. Elle prévoit, notamment, la construction de la résidence de chercheurs pour l'Institut d'Etudes Avancées (IEA).

L'IEA de Lyon regroupe un grand nombre de grandes écoles et universités lyonnaises. Le statut juridique de l'IEA est celui d'une association de type loi 1901. La création d'un tel institut à Lyon est considérée comme un événement majeur pour la communauté scientifique de l'agglomération.

L'IEA a pour vocation d'accueillir sur le site de Lyon une vingtaine de chercheurs étrangers de haut niveau avec leur famille : 10 chercheurs confirmés et 10 chercheurs de moins de 40 ans.

Cette opération consiste à construire une résidence de 14 logements pour chercheurs étrangers de l'IEA sur le site de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, allée de Fontenay à Lyon 7°. Il est prévu de loger 13 familles pour une durée moyenne de 10-12 mois et un régisseur. La venue de ces chercheurs et de leur famille passe par la qualité de leurs conditions d'accueil et de résidence.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

| Libellé   | Dépenses (en €) | Recettes (en €)                 |                          |                    |
|---|-----------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------|
|   |                 | Etat/CNRS                       | Région                   | Communauté urbaine |
| Contrat de projet 2007-2013<br><i>dont CNRS</i>   | 4 800 000 €     | 1 600 000 €<br><i>100 000 €</i> | 2 200 000 €              | 1 000 000 €        |
| Part de financement des collectivités territoriales - Respect du 2/3 des financements par les collectivités territoriales |                 |                                 | 3 200 000 € soit 66,67 % |                    |

Le conseil de Communauté a autorisé, par délibération n° 2009-0792 du 15 juin 2009, monsieur le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat à la Communauté urbaine. La signature de cette convention est intervenue le 18 août 2009. Le programme technique de construction (PTC) a été élaboré et arrêté le 27 mai 2010.

Ultérieurement, une convention financière de participation à l'opération sera établie entre la Communauté urbaine et le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS). Concernant l'Etat et la Région Rhône-Alpes, leur participation interviendra sous la forme d'un arrêté de subvention.

Il convient désormais d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée. Ce dernier précise les obligations de la Communauté urbaine en termes d'ouvrages à réaliser et permet d'engager les études de conception et les travaux de l'opération de construction ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée du 18 août 2009 à passer entre la Communauté urbaine et l'Etat.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant n° 1.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.**